



UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Par Regine.lefevre7@hotmail.fr

## Revue de presse

No 504 en date du 31.10.2019

Dans le cadre des 88 pays et états appartenant à la Francophonie institutionnelle  
<https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/Statut%20et%20adhesion.pdf>

et des pays et états non adhérents à la Francophonie institutionnelle (Algérie, Azerbaïdjan et Vallée d'Aoste) dans lesquels se situent des sections de l'Union de presse francophone

Toutes les informations et tous les communiqués en provenance des sections de l'UPF sont gérés par UPF internationale  
Seules les informations concernant ces sections, faisant l'objet d'une publication dans la presse, sont reprises dans la revue

### SOMMAIRE

**1 – UNESCO – « Lancement du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano 2020 »**

**2 – INTERNET EN AFRIQUE – « Le développement d'Internet en Afrique a accentué la pression sur la liberté d'expression et d'information »**

**3 – JOURNALISTE EN UKRAINE – « RSF : le journaliste Stanislav Asseïev condamné à quinze ans de prison par les séparatistes de Donetsk »**

**4 – RADIOS EN GUINEE-BISSAU – « RSF : deux antennes de la radio *Africa FM* fermée »**

**5 – JOURNALISTE AU MAROC – « RSF dénonce l'acharnement judiciaire contre Taoufik Bouachrine »**

**6 – JOURNALISTE AU MONTENEGRO – « RSF se félicite de l'annulation en appel de la condamnation de Jovo Martinovic »**

**7 – LANGAGE – « Philippe Bilger : L'appauvrissement du langage ne permet plus de critiquer avec finesse »**

**8 – ECOLE DE JOURNALISME – « *ESJ Pro Montpellier*, le journalisme en alternance »**

**9 – GOUVERNEMENT EN GUINEE-BISSAU – « Le président de Guinée-Bissau José Mario Vaz a nommé l'ancien Premier ministre et ex-ministre des Affaires étrangères Faustino Imbali pour former le nouveau gouvernement »**

## **1 – UNESCO – « Lancement du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano 2020 »**

**<https://fr.unesco.org/news/lancement-du-prix-mondial-liberte-presse-unescoguillermo-cano-2020>**

Mardi 28 octobre 2019

**L'UNESCO invite les Etats membres, en consultation avec leurs commissions nationales, et les organisations professionnelles non gouvernementales, internationales et régionales, travaillant dans le domaine de la liberté de la presse, à proposer des candidats pour le prochain Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano.**

Créé en 1997 par le Conseil exécutif de l'UNESCO, le Prix mondial de la liberté de la presse est destiné à distinguer une personne, une organisation ou une institution qui a contribué d'une manière notable à la défense et/ou à la promotion de la liberté de la presse où que ce soit dans le monde, surtout si pour cela elle a pris des risques.

Doté d'un montant de 25 000 USD, le prix est décerné tous les ans lors d'une cérémonie officielle à l'occasion de la conférence de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai. En 2020, le Prix devrait exceptionnellement être remis le 23 avril.

**La Journée mondiale de la liberté de la presse 2020** aura lieu à La Haye, Pays-Bas, du 22 au 24 avril 2020.

Le Prix est financé par les Fondations Cano (Colombie) et Helsingin Sanomat (Finlande).

### **Présentation des candidatures :**

Pour proposer des candidats, veuillez envoyer le **formulaire (voir page suivante)** dûment rempli en anglais ou en français, **avant le 15 février 2020**, par courrier normal ou électronique à :

UNESCO  
Secteur de la communication et de l'information  
Division de la liberté d'expression et du développement des médias  
Section pour la liberté d'expression  
7, Place de Fontenoy  
75007 Paris  
France  
Tel: 33.1.45.68.08.91  
E-mail: [s.coudray@unesco.org](mailto:s.coudray@unesco.org) (link sends e-mail)

Le règlement du Prix est consultable **ici** :

**[https://en.unesco.org/sites/default/files/wpfp\\_reglement.pdf](https://en.unesco.org/sites/default/files/wpfp_reglement.pdf)**

*Formulaire de présentation de candidature 2020*

*Nom du soumissionnaire de la candidature*

<p><b>Candidat présenté par</b> <i>Les candidatures sont proposées par les gouvernements des États membres ou par des organisations professionnelles et non gouvernementales, internationales et régionales, travaillant dans le domaine du journalisme et de la liberté d'expression. *Veuillez fournir les coordonnées</i></p>	
--	--

*Candidat (un formulaire par candidat)*

<p><b>Prénom/nom de famille</b> <i>[si le candidat est une personne]</i></p>	<p><i>[Prénom]</i></p>	<p><i>[Nom de famille]</i></p>
<p><b>Nom de l'organisation</b> <i>[si le candidat est une organisation]</i></p>	<p><i>[Nom de l'organisation]</i></p>	
<p><b>Date et lieu de naissance</b> <i>[si le candidat est une personne]</i></p>	<p>Date</p>	<p><i>[jour/mois/an]</i></p>
<p><b>Date et lieu de création</b> <i>[si le candidat est une organisation]</i></p>	<p>Lieu</p>	
<p><b>Nationalité</b> <i>[si le candidat est une personne]</i></p> <p><b>Pays d'origine/Siège social</b> <i>[si le candidat est une organisation]</i></p>		
<p><b>Adresse</b></p>	<p>Voie/N°</p>	<p>Code Postal</p>
	<p>Ville</p>	
	<p>Pays</p>	
	<p>Téléphone</p>	
	<p>E-mail</p>	
<p><b>Brève biographie</b> <i>[si le candidat est une personne]</i></p> <p><b>Historique</b> <i>[si le candidat est une organisation]</i></p> <p><i>Merci de mettre en avant la contribution du candidat à la défense et/ou la promotion de la liberté d'information durant son parcours</i></p> <p><i>(Continuer sur une autre page si nécessaire)</i></p>	<p><i>[maximum 150 mots]</i></p>	

**Note :** Si possible, merci d'ajouter une *photographie haute résolution et libre de droits du candidat* ainsi que tous les documents nécessaires (par exemple : CV, coupures de presse, Statuts de l'organisation, etc).

Les dossiers de candidature doivent être remis avant le **15 février 2020** à :

Mme Sylvie Coudray  
UNESCO  
Chef p.i., Section pour la liberté d'expression  
Division pour la liberté d'expression et le développement des médias  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris Cedex 07, France  
Tél. : 33.1.45.68.42.12. E-mail : [s.coudray@unesco.org](mailto:s.coudray@unesco.org)

## **2 – INTERNET EN AFRIQUE – « Le développement d’Internet en Afrique a accentué la pression sur la liberté d’expression et d’information »**

**<https://www.algerie-eco.com/2019/10/28/dinternet-afrique-accentue-pression-liberte-dexpression-dinformation/>**

Lundi 28 octobre 2019

**L’amélioration du taux de pénétration de la data sur le continent a fortement contribué à la diversification, et parfois à la dégradation, de l’offre d’information. Elle a également libéré la parole de la société civile. Dans un monde de plus en plus de connecté, les gouvernements africains soufflent le chaud et le froid, partagés entre les perspectives économiques de la digitalisation et les risques politiques d’une information de moins en moins contrôlable.**

### **Blocage d’Internet et des réseaux sociaux :**

Dans son rapport intitulé «*Dictateurs et restrictions : cinq dimensions des coupures d’Internet en Afrique* », révèle que pas moins 22 gouvernements africains ont ordonné des coupures du réseau Internet au cours des quatre dernières années.

En 2018, il y a eu 21 cas de pannes partielles ou totales d’Internet, contre 13 en 2017 et 4 en 2016, selon Access Now, un groupe de surveillance indépendant.

Depuis le début de l’année 2019, six pays africains dont l’Algérie, la République Démocratique du Congo (RDC), le Tchad, le Gabon, le Soudan et le Zimbabwe ont déjà connu des coupures d’Internet.

Bien que les gouvernements justifient généralement ces mesures restrictives comme indispensables pour des raisons de sécurité nationale, nécessaires contre la désinformation ou les discours haineux, Access Now, dans son rapport 2018 sur « l’état des interruptions d’Internet à travers le monde », estime qu’il n’en demeure pas moins des entraves à la liberté d’expression et d’information au regard du contexte particulier dans lequel elles surviennent généralement : élections, protestation sociales.

A défaut de bloquer Internet, le blocage de l’accès aux réseaux sociaux est l’autre mesure restrictive qui s’est développée sur le continent. Le Tchad est à ce jour le pays africain qui détient le record du nombre de jours de blocage de l’accès aux réseaux sociaux. La restriction, levée le 13 juillet 2019, a duré plus d’un an.

### **Egypte, Ethiopie ; censure de sites internet :**

Plusieurs gouvernements se sont aussi dotés d’instruments numériques qui leur donnent un contrôle sur les plateformes d’informations et même les contenus.

En 2017, Amnesty International avait dénoncé le blocage d'au moins 63 sites Internet en Egypte. Najia Bounaim, directrice des campagnes Afrique du Nord de l'organisation de défense des droits de l'homme, affirmait que « *cette répression visant les médias numériques illustre une nouvelle fois la mise en œuvre des anciennes méthodes de la police d'État. Même lors des jours les plus sombres de l'ère répressive de Moubarak, les autorités n'avaient pas coupé l'accès à tous les sites d'information indépendants. Avec ces mesures, les autorités égyptiennes semblent cibler les rares espaces de libre expression qui subsistent dans le pays. Cela montre à quel point elles sont déterminées à empêcher les Égyptiens de prendre connaissance de reportages, d'analyses et d'opinions indépendants sur leur pays* ». Selon Paradigm Initiative, depuis mai 2017, le gouvernement égyptien a autorisé le blocage d'au moins 496 sites Web de médias, de blogs, d'organisations de défense des droits de l'homme.

En 2016, l'Ethiopie avait également appliqué le blocage de certains sites d'informations. Amnesty International et l'Open Observatory of Network Interference (OONI) révèlent dans leur rapport commun intitulé « *Ethiopia Offline* » que le gouvernement a utilisé la technologie DPI (inspection approfondie des paquets) pour filtrer l'accès aux sites Internet, lors des manifestations lancées par les membres de l'ethnie Oromo qui redoutaient que le plan directeur du gouvernement ne se traduise par la confiscation de terres.

### **Uganda, Tanzanie : les pressions financières :**

Selon CIPESA, l'une des « *mesures insidieuses* », adoptée par bon nombre de gouvernements africains pour freiner l'usage d'Internet par les citoyens à des fins d'information et d'expression est le recourt aux pressions financières. Au-delà de l'augmentation des droits d'accises sur les recharges, il y a eu la taxe sur les réseaux sociaux.

L'Ouganda l'a instituée depuis le 1er juillet 2018 à minuit. Les consommateurs qui veulent accéder aux applications Over-The-Top (OTT) comme Facebook, WhatsApp et autres doivent payer 200 shillings ougandais (0,05 dollar US) par jour, 1400 shillings (0,36 dollar US) par semaine et 6000 shillings (1,56 \$) par mois. Dans les trois mois qui ont suivi l'introduction de la taxe que le président de la République, Yoweri Museveni, considérait comme « *la contribution des mauvaises langues au développement du pays* », la Commission des communications d'Ouganda (UCC) révélait un recul du nombre d'abonnés Internet de 2,5 millions.

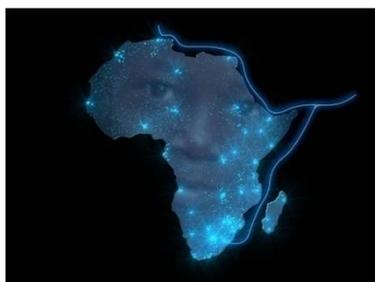
D'autres pays sont allés plus loin en instituant des licences pour les fournisseurs de contenus. C'est le cas en Tanzanie où la nouvelle réglementation sur les communications électroniques, adoptée en mars 2018, a imposé aux blogueurs le paiement 100 000 shillings (44 dollars US) pour demander une licence de service de contenus en ligne, valable trois ans. A cela s'ajoutent 1 000 000 shillings (442 dollars US) pour les frais initiaux de licence, 1 000 000 shillings pour les frais de licence annuelle. Soit près de 900 dollars US. Après trois ans, le blogueur qui voudra renouveler sa licence, devra déboursier 1 000 000 shillings.

Pour les promoteurs de web télé, ils doivent payer 50 000 shillings (22,10 dollars US) pour demander une licence valable trois ans. A cela s'ajoutent 200 000 shillings (88,43 dollars US) pour les frais initiaux de licence, 200 000 shillings pour les frais de licence annuelle. Soit près de 200 dollars US. Après trois ans, le promoteur qui voudra renouveler sa licence devra déboursier 200 000 shillings. Ce sont les mêmes montants pour les promoteurs de web radio. En plus de ces frais financiers, la nouvelle réglementation sur les communications électroniques accorde à l'Autorité de régulation des communications (TCRA) le pouvoir de suppression en ligne de « contenus interdits » sans aucun contrôle d'un organe judiciaire indépendant et impartial.

### **Lois restrictives :**

De plus en plus subtils dans leur approche répressive, les gouvernements africains délaissent peu à peu les tactiques brutales comme le blocage d'Internet et des médias sociaux jugées trop voyantes, pour des approches plus fines, plus «*légal*es». Dans son rapport 2018 sur les droits numériques en Afrique, Paradigm Initiative révèle que « la répression des droits numériques et les violations à travers le continent ont revêtu une nouvelle dimension juridique et sophistiquée. Sur tout le continent, une tendance est apparue, où les dictateurs et les régimes répressifs adoptent rapidement la tactique dite de « *l'Etat de droit* » pour faire taire la dissidence, la mobilisation des citoyens et le discours civil en ligne. La tactique de « *l'Etat de droit* » est, selon l'organisation, « *une utilisation cynique de lois et de la politique pour légitimer des actions qui restreignent l'espace pour la liberté d'expression, la vie privée, la liberté de réunion et d'association et d'autres droits numériques en ligne* ».

La Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie en Afrique orientale et australe ; l'Egypte et le Maroc en Afrique du Nord ; le Bénin et le Togo en Afrique de l'Ouest, sont quelques-uns des pays qui ont déjà adopté ces lois et politiques. Le Cameroun, lui, n'a pas encore de loi spécifique sur les médias sociaux et Internet mais les autorités s'inspirent parfois de plusieurs lois pour justifier la restriction des libertés sur Internet. C'est parfois le cas avec la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité ou encore la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme qui comprennent la publication de fausses informations. Pour l'Unesco, toutes ces perturbations affectent l'accessibilité de l'information ou sa diffusion, entravent les processus politiques, limitent les manifestations politiques et empêchent les défenseurs des droits de l'homme de rendre compte des abus commis par les forces de sécurité.



#### **4 – RADIOS EN GUINEE-BISSAU – « RSF : deux antennes de la radio *Africa FM* fermée »**

<https://rsf.org/fr/actualites/quinee-bissau-deux-antennes-de-la-radio-africa-fm-fermees>

Lundi 28 octobre 2019

Par RSF

**Deux antennes régionales de la radio privée *Africa FM*, proche de l'opposition, ont été fermées en Guinée-Bissau. Reporters sans frontières (RSF) dénonce cette mesure et demande leur réouverture sans délai.**

« Cela fait déjà dix jours que nos antennes de Bafata et Buba ont été fermées par le gouvernement, par le biais de l'Agence de régulation nationale (ARN) », a affirmé à la presse **Mama Saliou Sané**, directeur d'*Africa FM*, le 26 octobre 2019. Selon lui, sa radio est légale, car disposant d'une licence d'émission. "Africa FM est une radio à grande audience qui couvre tout le pays »

De son côté, Djibril Mané, le président du conseil d'administration de l'ARN, a expliqué, dans la presse, que les antennes *Africa FM* ont été fermées, parce qu'elles " émettaient sans licence et que la radio pas en règle avec l'ARN".

Mais, précise **Mama Saliou Sané**, "l'ARN ne fait que délivrer les fréquences d'émission aux radios. Il incombe au secrétariat d'Etat à la Communication sociale de délivrer les licences. Comme il n'y a pas encore de politique de presse toutes les radios du pays fonctionnent avec une licence provisoire".

«L'objectif du gouvernement, c'est de taire les voix discordantes. C'est d'ailleurs pourquoi une décision politique a été prise à notre encontre, au lieu d'une décision administrative", a dit son directeur. Nous nous sommes déjà acquittés de nos dettes envers l'ARN qui menace de fermer l'antenne mère d'*Africa FM* à Bissau, dans un délai de dix jours qui est d'ailleurs arrivé à expiration le 26 octobre 2019», a-t-il ajouté.

*"Nous sommes vivement préoccupés par cette décision qui intervient à quelques semaines seulement de l'élection présidentielle du 24 novembre 2019, déclare Assane Diagne, directeur du bureau Afrique de l'Ouest de RSF. Nous appelons le gouvernement bissau-guinéen à garantir le pluralisme dans le paysage médiatique et à la réouverture sans délai des antennes de cette radio ».*

Cette radio, l'une des plus écoutées en Guinée-Bissau, n'en est pas à sa première brouille avec le gouvernement. Son antenne de Bafata avait été fermée de mars à juin 2019, coïncidant avec la période de pré-campagne des élections législatives.

En 2019, la Guinée-Bissau occupe la 89e place sur 180 pays au Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF.

### **3 – JOURNALISTE EN UKRAINE – « RSF : le journaliste Stanislav Asseïev condamné à quinze ans de prison par les séparatistes de Donetsk »**

**<https://rsf.org/fr/actualites/ukraine-le-journaliste-stanislav-asseiev-condamne-quinze-ans-de-prison-par-les-separatistes-de>**

Vendredi 25 octobre 2019

Par RSF

**La « République populaire de Donetsk » (DNR, autoproclamée) a annoncé le 22 octobre 2019 la condamnation de Stanislav Asseïev à quinze ans de colonie pénitentiaire pour « espionnage ». Le journaliste est aux mains des séparatistes pro-russes depuis juin 2017. Reporters sans frontières (RSF) dénonce une parodie de procès et appelle à sa libération immédiate.**

Le verdict a été rendu en août 2019, mais dévoilé seulement le 22 octobre : **Stanislav Asseïev** a été condamné à quinze ans de prison par les « autorités » autoproclamées de Donetsk, dans l'est de l'Ukraine. Après avoir purgé sa peine, il lui sera encore interdit de pratiquer son métier pendant deux ans et demi.

Selon l'agence de presse officielle séparatiste *DAN*, seule source dans ce trou noir de l'information qu'est devenue la région de facto autonome, le jeune journaliste a été reconnu coupable d'« espionnage », d'organisation « d'une communauté extrémiste » et d'incitation à la « violation de l'intégrité du territoire ».

Plus connu sous le pseudonyme de Stanislav Vassine, le journaliste est détenu depuis juin 2017 par les « autorités » autoproclamées de Donetsk. Il collaborait avec le service local de *Radio Free Europe / Radio Liberty (RFE/RL)* et plusieurs journaux ukrainiens, pour raconter le quotidien en zone contrôlée par les séparatistes. C'est l'un des rares journalistes indépendants à être restés sur place après leur prise de pouvoir, au printemps 2014.

*« Aucune information n'a filtré du soi-disant procès de Stanislav Asseïev par la Cour suprême de la "DNR", souligne le bureau Europe de l'Est et Asie centrale de RSF. Aucun avocat, aucune organisation internationale n'a eu accès à l'otage. Sa détention, arbitraire et contraire à toute règle du droit humanitaire international, repose sur des aveux probablement obtenus sous la contrainte : nous appelons à sa libération immédiate. »*

Les « autorités » accusent notamment Stanislav Asseïev d'avoir transmis des informations sur les positions militaires de la « DNR » aux services secrets ukrainiens (SBU), de mars 2015 à mai 2017.

En août 2018, La chaîne de télévision d'Etat russe *Rossiya 24* avait diffusé des « aveux » d'espionnage du jeune journaliste, afin de justifier sa détention. Aucune information sur ses conditions de détention, son état de santé ou d'éventuels éléments matériels du dossier d'accusation n'avait été évoquée lors de ce long entretien, à charge.

Le mois précédent, un proche de Stanislav Asseïev, Egor Firsov, affirmait que les séparatistes tentaient d'extorquer des aveux au journaliste en le menaçant d'arrêter sa mère.

Ses collègues et amis espèrent sa libération prochaine à l'occasion d'un échange de prisonniers entre le gouvernement ukrainien et la République autoproclamée. Sans évoquer d'éventuelles négociations, le président Volodymyr Zelenski a pour la première fois soulevé le cas de Stanislav Asseïev le 1er octobre 2019, lors d'une conférence de presse. Le gouvernement met en œuvre « un maximum d'efforts » pour faire libérer le journaliste, a-t-il déclaré.

La « DNR » et la « République populaire de Lougansk » (« LNR »), autorités séparatistes prorusses de l'est de l'Ukraine, sont de véritables trous noirs de l'information. Les derniers journalistes critiques y ont été réduits à la clandestinité et les observateurs étrangers se font rares.

L'Ukraine occupe aujourd'hui la 102e place au Classement mondial de la liberté de la presse.



**Le journaliste Stanislav Asseïev**

## 5 – JOURNALISTE AU MAROC – « RSF dénonce l’acharnement judiciaire contre Taoufik Bouachrine »

<https://rsf.org/fr/actualites/maroc-rsf-denonce-lacharnement-judiciaire-contre-taoufik-bouachrine>

Lundi 28 octobre 2019

Par RSF



**Reporters sans frontières dénonce l’acharnement judiciaire dont est victime le patron de presse et éditorialiste Taoufik Bouachrine après l’annonce du verdict de la cour d’appel de Casablanca qui alourdit sa peine initiale à quinze ans de prison ferme.**

Poursuivi depuis février 2018 pour "traite d’êtres humains", "abus de pouvoir à des fins sexuelles", "viol et tentative de viol" le rédacteur en chef du journal arabophone Akhbar al Yaoum a vu sa peine initiale considérablement alourdie par la cour d’appel de Casablanca le vendredi 25 octobre, sa sentence passant de douze à quinze ans de prison ferme et 255 000 euros d’amende.. Taoufik Bouachrine a toujours niés les accusations portées contre lui dénonçant un "procès politique".

*“Un tel acharnement judiciaire contre Taoufik Bouachrine est incompréhensible, dénonce Souhaieb Khayati directeur du bureau Afrique du Nord de RSF. Nous appelons la justice marocaine à abandonner les charges qui pèsent contre le journaliste et à le libérer au plus vite”.*

Un avis rendu en janvier 2019 par un groupe d’experts du Conseil des droits humains des Nations unies, a d’ailleurs estimé que la détention de Taoufik Bouachrine est "arbitraire" et qu’il est victime d’"harcèlement judiciaire".

Au Maroc, outre les procès fleuves d’Ali Anouzla et de Maati Monjib et des 6 autres inculpés qui durent depuis plusieurs années, des peines de prison ferme et des amendes ont été prononcées contre les journalistes qui ont couvert le Hirak tel que Hamid el Mahdaoui ou Rabii el Ablak en grève de la faim depuis plus de 50 jours pour dénoncer un procès à caractère politique.

Le Maroc se situe à la 135e place sur 180 au Classement mondial de la liberté de la presse en 2019.

## **6 – JOURNALISTE AU MONTENEGRO – « RSF se félicite de l’annulation en appel de la condamnation de Jovo Martinovic »**

**<https://rsf.org/fr/actualites/montenegro-rsf-se-felicite-de-lannulation-en-appel-de-la-condamnation-de-jovo-martinovic>**

Lundi 28 octobre 2019

Par RSF

**La cour d’appel du Monténégro a annoncé le 24 octobre avoir annulé le verdict de la haute cour qui avait condamné en première instance le journaliste d’investigation monténégrin Jovo Martinovic à 18 mois de prison.**

**RSF se félicite de cette décision et appelle la haute cour qui va le juger une deuxième fois à rendre une décision impartiale et courageuse.**

Dans sa décision rendue le 24 octobre 2019, la cour d'appel du Monténégro estime que le tribunal de première instance n’a pas réussi à prouver que le journaliste avait commis une infraction pénale et apporté suffisamment de faits concrets pour justifier sa décision de le condamner à 18 mois de prison, de sorte qu’il subsiste un doute sur la crédibilité de ses conclusions.

En conséquence, la cour d’appel annule la décision du 15 janvier 2019 qui condamnait **Jovo Martinović** à 18 mois de prison pour trafic de marijuana et association de malfaiteurs.

Le journaliste, spécialiste du grand banditisme dans l’ouest des Balkans, qui avait été arrêté le 22 octobre 2015 et qui a déjà passé près de 15 mois en détention, va donc être rejugé d’ici quelques semaines par la haute cour du Monténégro.

*"Alors qu’un nouveau procès se dessine, RSF demande aux autorités judiciaires de juger le journaliste sur la base des faits et de faire preuve de courage dans leur décision," déclare Pauline Adès-Mével, responsable du bureau Union européenne - Balkans de RSF. Un acquittement constituerait un pas dans la bonne direction pour la liberté des médias et l’Etat de droit et un signe que le Monténégro aspire à se conformer aux normes de l’UE."*

Il est urgent d’empêcher les ingérences du gouvernement dans les activités des médias au Monténégro, qui occupe la 104e place sur 180 pays au classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF en 2019.

## **7 – LANGAGE – « Philippe Bilger : L'appauvrissement du langage ne permet plus de critiquer avec finesse »**

<https://www.contrepoints.org/2019/10/28/356622-lappauvrissement-du-langage-ne-permet-plus-de-critiquer-avec-finesse>

Lundi 28 octobre 2019



Par Philippe Bilger

### **L'appauvrissement du langage ne permet plus de critiquer avec finesse**

Quand le langage s'appauvrit, il n'est plus possible d'exprimer une critique autrement qu'en simplifiant à l'extrême. Différence entre une parole décomplexée et un propos ordurier.

Je ne peux pas laisser échapper cette occasion manquée qui me permet à nouveau de questionner la liberté de penser et la qualité du langage.

Que ce soit à la télévision ou sur les réseaux sociaux.

D'abord, il est clair pour moi que la parole décomplexée n'est pas une parole pénalement répréhensible. Je sais bien que compte tenu de ce qu'est le droit de la presse et de son infinie souplesse et ductilité, on peut s'interroger, quand on parle ou que l'on écrit, sur le caractère répréhensible ou non de ce qu'on a déclaré. Il n'empêche que dans la plupart des cas le doute n'est guère possible. Par exemple, si on traite quelqu'un de « salaud » dans une confrontation, la conscience de proférer une insulte est indiscutable.

Pourtant tout n'est pas aussi simple. Car, s'il convient de fuir le délit, la parole décomplexée a encore droit de cité car sans elle la tiédeur, l'absence d'invention, le conformisme se coulant dans les pensées toute faites, aux antipodes du défi et de la provocation consubstantiels à toute intelligence assurée de son expression, seraient dominants et rendraient la plupart des affrontements médiatiques parfaitement insipides, vides de sens.

Pour se communiquer des banalités il n'est pas nécessaire de se rencontrer ou de tweeter.

Il y a donc une voie entre une parole juridiquement blâmable – en général elle globalise ce qui devrait demeurer singulier – et un verbe pourtant libre parce que libéré. Parce qu'il n'a pas eu peur de se libérer.

Comme exemple, je souhaiterais faire un sort à l'argumentation et aux positions d'Ivan Rioufol à l'écrit comme à l'oral.

On ne les a jamais suspectées d'être molles ou faiblement conservatrices. Et ce journaliste n'a jamais fui l'ardente obligation de proférer sa vérité, aussi dérangement qu'elle puisse apparaître.

Mais sa parfaite maîtrise de la langue française lui a toujours permis d'user d'une forme qui ne rendait jamais son fond passible de la police de la pensée et/ou du couperet judiciaire.

Comment alors ne pas mettre en cause la médiocrité et la pauvreté du langage et du vocabulaire actuels qui non seulement sont incapables de transmettre une idée ou un développement complexe quand ils existent, mais, plus gravement, rejaillissent sur l'esprit de ceux qui écrivent ou parlent en simplifiant à l'extrême leurs dires, en les dégradant de manière tellement sommaire qu'ils frôlent la vulgarité, la grossièreté, voire l'insulte et ne relèvent plus d'une parole décomplexée mais d'un propos indécent, voire ordurier.

Pour résumer, l'aspiration à une pensée complexe dispose de moins en moins du secours d'un langage adapté. Et celui-ci réduit à presque rien ne donne plus à qui pourrait en avoir envie la chance d'une réflexion plus fine que péremptoire, plus vigoureuse qu'odieuse, plus ouverte que rétractée.

Il est même inutile de s'appesantir sur le tragique délitement de la culture générale qui prive de substance les propos télévisuels ou sur les réseaux sociaux ou, pire, sur une minorité de malfaisants qui se servent des outils si positifs de notre modernité pour extérioriser une envie exclusive d'hostilité personnelle et de crudité de l'expression.

Contre eux on ne pourra jamais rien tenter car leur nature est leur problème.

Bien sûr qu'une parole décomplexée est possible, plus même, nécessaire.

Mais il y faut une passion de la liberté, de la vérité, de l'écoute et de la contradiction, un respect fervent du langage et de ses richesses.

Une envie d'être soi par le meilleur et non par le pire.

## **8 – ECOLE DE JOURNALISME – « ESJ Pro Montpellier, le journalisme en alternance »**

**<http://www.toulemploi.fr/ESJ-Pro-Montpellier-le-journalisme-en-alternance,27256>**

Lundi 28 octobre 2019

Par Paul Périer

**Dans les années 2000, l'ESJ Lille, école de journalisme reconnue par la profession, s'implante à Montpellier afin d'offrir d'autres voies d'accès au métier et de diversifier les profils. Pari réussi puisque l'école forme aujourd'hui 80 étudiants par an en alternance.**

Pour Benoît Califano, directeur de l'Ecole supérieure de journalisme (ESJ) Pro Montpellier, « la voie de l'alternance présente beaucoup d'avantages. C'est une formation professionnalisante et gratuite. » Entre presse écrite, radio et télévision, l'école montpelliéraine forme environ 80 journalistes par an. Le cursus dure deux ans, et les étudiants alternent six semaines en entreprise et deux semaines en salle de classe. « C'est une école d'application professionnelle », insiste le directeur. « Nous n'avons que des journalistes professionnels comme intervenants. »

En faisant le pari de l'alternance, l'ESJ Pro Montpellier contribue à diversifier les profils sociologiques des futurs journalistes, et sort également des parcours plus traditionnels. Mais cela ne s'est pas fait en un jour, reconnaît Benoît Califano, qui explique que « de nombreux médias n'étaient pas convaincus de la pertinence de cette formation. Mais, comme beaucoup d'autres professions, ils ont compris l'intérêt de l'alternance. La presse quotidienne régionale (PQR) renoue ainsi avec l'idée de compagnonnage. » Preuve de cet intérêt croissant pour la formation proposée à l'ESJ Pro Montpellier, les recrutements concernent toute la France, et plusieurs groupes ont établi des partenariats avec l'école pour renforcer leurs rédactions. « À la demande de La Montagne, nous avons un groupe d'étudiants auvergnats avec des enseignements à Clermont-Ferrand », précise le directeur. « Nous avons également un accord avec la Voix du Nord. »

### **Une école ouverte**

L'école montpelliéraine propose par ailleurs deux programmes de reconversion de six mois, pour cinq à six personnes, dans le secteur de la télévision et du journalisme bimédia (presse écrite et web). Un parcours post-Bac est aussi disponible pour les étudiants en Licence Sciences du langage de l'Université Paul Valéry de Montpellier. Pour un coût variant de 300 à 2000 euros en fonction des bourses, ils bénéficient d'une formation d'un jour par semaine aux métiers du journalisme, comptant pour l'obtention de leur Licence. Une option proposée pendant les trois années du cursus, mais qui peut également être arrêtée à l'issue de la L1. Enfin, l'ESJ Pro Montpellier a créé une formation à destination des journalistes corses à la demande des rédactions de l'île de Beauté. Un lien avec la Méditerranée qu'elle développe également en accompagnant des universités ou des formations de journalisme sur le pourtour méditerranéen (Maroc, Liban...).

## **9 – GOUVERNEMENT EN GUINEE-BISSAU – « Le président de Guinée-Bissau José Mario Vaz a nommé l'ancien Premier ministre et ex-ministre des Affaires étrangères Faustino Imbali pour former le nouveau gouvernement »**

**<https://www.voaafrique.com/a/guinée-bissau-le-président-nomme-un-nouveau-premier-ministre/5143936.html>**

Mardi 29 octobre 2019

Par AFP

**Le président de Guinée-Bissau José Mario Vaz a nommé mardi l'ancien Premier ministre et ex-ministre des Affaires étrangères Faustino Imbali pour former le nouveau gouvernement, quelques heures après avoir démis le précédent dans un contexte de crise politique chronique.**

Faustino Imbali, 63 ans, a dirigé le gouvernement quelques mois en 2001. Il avait été auparavant quelques semaines à la tête de la diplomatie de ce petit pays de moins de deux millions d'habitants, fonctions qu'il a de nouveau occupées entre 2012 et 2013.

Nommé par décret présidentiel, il doit être investi mardi après-midi.

Il est appelé à ce poste dans une période de crise profonde et à moins d'un mois de la date prévue de la présidentielle.

Après des mois de confrontation entre présidence et gouvernement, le chef de l'Etat a démis lundi soir avec effet immédiat le gouvernement du Premier ministre en place Aristides Gomes. Il a invoqué la "grave crise politique qui empêche le fonctionnement normal des institutions de la République".

Domingos Simoes Pereira, chef du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) qui dirigeait jusqu'à lundi le gouvernement, a dénoncé sur Twitter les mesures "irresponsables" du président et en a appelé au soutien de la communauté internationale pour les faire annuler.

L'impact de ces nouvelles secousses est incertain, en particulier en ce qui concerne la tenue de la présidentielle à la date prévue du 24 novembre. La communauté internationale insiste sur le respect du calendrier.

Indépendante depuis 1974, après une lutte de 11 ans, l'ancienne colonie portugaise a connu depuis lors quatre putschs, seize tentatives de coup d'Etat et une valse des gouvernements. La victoire de José Mario Vaz à la présidentielle de 2014 a marqué un retour progressif à la légalité constitutionnelle.

Mais sa présidence à la tête d'un pays affligé par la pauvreté, la corruption et le trafic de drogue avec l'Amérique latine n'a pas mis fin à l'instabilité et les Premiers ministres se sont succédé ces dernières années.

Il y a quelques jours, le Premier ministre Aristides Gomes dénonçait un projet de coup d'Etat. Et samedi, les forces de l'ordre réprimaient violemment une tentative de manifestation de l'opposition, faisant un mort et plusieurs blessés.

M. Vaz a terminé son mandat de cinq ans le 23 juin. Depuis lors, il est resté à la tête du pays mais avait laissé la conduite des affaires au gouvernement qu'il avait formé début juillet, jusqu'à la tenue de la présidentielle, à la suite d'une décision de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao).